

AUTORISATION DE SORTIE AVEC ENFANT MINEUR (Minimum collégien)

Je soussigné(e),

Nom, Prénom

Père, Mère (*rayez mention inutile*)

De l'enfant

En classe

Ecole

Autorise son frère / sa sœur

Nom, Prénom

Né(e) le

À venir le récupérer en garderie à partir de 17h.

Fait à

Le

Dès la sortie de mes enfants de la garderie à partir de 17h, la Ville des Pennes Mirabeau et son personnel ne peuvent être tenus responsables en cas d'incident, d'accident, ou de tout autre événement survenant après le départ.

Signature des Représentants légaux :

Cette attestation est valable 1 an. Elle doit être renouvelée à chaque rentrée scolaire de septembre.